



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Bulletin Officiel du canton du Valais - N° 06

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

COMMUNE DE VETROZ

La Commission cantonale des constructions (CCC) met à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire suivante :

- **Parcelle 10279, lieu-dit « Servaplane », Zone agricole**
 - o Réfection de la toiture et remplacement des madriers abîmés d'un mayen
 - o N° de consultation e-construction : af5aafb7
 - o Dérogation : 24 ss LAT

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la CCC, Rue des Creusets 5, CP 670, 1951 Sion soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La CCC vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Vétroz, le 7 février 2025
